

**Service instructeur**  
Service Environnement et Agriculture

N° 6<sup>e</sup>/107-06

**Service consulté**

**Désignation des Conseillers Généraux  
au sein des associations foncières**

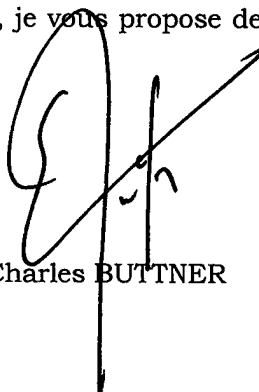
Résumé : *Il est demandé de désigner un Conseiller Général qui siègera en qualité de membre du bureau de l'association foncière de SCHLIERBACH.*

Le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 a modifié les dispositions applicables aux associations syndicales. Il prévoit notamment qu'un Conseiller Général est désormais membre des bureaux des associations foncières.

Dans le cadre du renouvellement du bureau de l'association foncière de la commune de SCHLIERBACH, le Préfet me demande de désigner un Conseiller Général.

Dans la mesure où cette commune relève de son canton, je vous propose de désigner, avec son accord, M. le Docteur Jean-Louis LORRAIN.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



Charles BUTTNER